

## APPEL A PARTICIPATION A UN ATELIER DE FORMATION SUR LE DROIT A LA NATIONALITE ET L'APATRIDIE

**Dates & lieu de la formation : 26 au 30 novembre 2018 à Dakar (Sénégal)**

**Délaï pour candidater : 15 octobre 2018**

### I- CONTEXTE ET JUSTIFICATION

L'apatridie découle d'un vide juridique empêchant un individu de jouir de son droit à une nationalité. Ses principales causes sont les lacunes dans les lois sur la nationalité, la privation arbitraire de la nationalité, les processus liés à la succession d'Etats et les pratiques administratives restrictives, par exemple en matière de délivrance de documents prouvant la nationalité. L'apatridie et le risque d'apatridie peuvent également être abordés comme l'un des éléments à l'origine des flux migratoires mixtes, tout comme ils peuvent en être les conséquences.

Le Haut-commissariat des Nations-Unies pour les réfugiés (HCR), en collaboration avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), organise une formation de cinq (5) jours, en langue française, sur le droit à la nationalité et l'apatridie. Le cours s'articulera autour des thématiques suivantes : **(i) Les causes et conséquences de l'apatridie ; (ii) le recours aux routes migratoires mixtes comme source et conséquence de l'apatridie; (iii) l'identification des personnes apatrides et à risque d'apatridie (iv) la protection des personnes apatrides et à risque d'apatridie ; (v) la prévention et l'éradication de l'apatridie dans le cadre de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)**. Le cours pourra accueillir environ 30 participants.

La formation et le renforcement des capacités sont des éléments fondamentaux des efforts déployés par le HCR pour soutenir l'implication des experts gouvernementaux, les membres des organisations de la société civile (OSC) et les enseignants-chercheurs, dans la lutte contre l'apatridie en Afrique de l'ouest. La formation implique l'amélioration des performances humaines, institutionnelles et communautaires et elle vise aussi à renforcer les compétences des membres des institutions et des structures nationales et locales, sur une base durable en matière de protection des apatrides et des personnes à risque d'apatridie.

### II- OBJECTIF DE L'ATELIER DE FORMATION

L'objectif du cours est de renforcer les compétences dans le domaine de l'apatridie des praticiens francophones issus des gouvernements, de la société civile, des organisations internationales et des universités. De ce fait ils pourront travailler dans leurs pays respectifs appliquant des normes dans ce domaine, et en s'inspirant des bonnes pratiques existantes. Au cours de cette formation, les participants recevront de nouveaux outils de travail, à travers des présentations, des cas pratiques, et de partage d'expériences.

### III- RESULTATS ATTENDUS

À la fin de l'atelier, les participants seront en mesure de:

- Comprendre le cadre légal et international en matière de droit à la nationalité ;
- Déterminer les causes et conséquences de l'apatridie et le lien entre la migration mixte et l'apatridie.
- Identifier les différentes populations apatrides et à risque d'apatridie ;
- Concevoir des mécanismes de protection des personnes apatrides et à risque d'apatridie ;
- Comprendre les stratégies de prévention et d'éradication de l'apatridie dans le cadre de la CEDEAO.

### IV- MODALITES DE PRISE EN CHARGE ET CRITERES DE SELECTION

#### Modalités de prise en charge

Le HCR prendra en charge les dépenses relatives au déplacement, à l'assurance, à l'hébergement et au séjour des participants. Les participants qui souhaiteraient rester au-delà de la date de la fin de la réunion devront s'arranger personnellement avec l'Hôtel et se prendre en charge pour les jours supplémentaires.

#### Critères de sélection des participants

La formation s'adresse aux publics suivants :

Les praticiens dans le domaine de la migration, du droit et/ ou de l'humanitaire, notamment les représentants d'autorités gouvernementales et parlementaires, d'organisations internationales et de la société civile en Afrique ;

Les enseignants-chercheurs des universités francophones d'Afrique de l'Ouest, qui dispensent des cours ou entreprennent des travaux de recherche sur la problématique de l'apatridie ou du droit à la nationalité.

Les praticiens devront remplir les conditions suivantes :

- Être un technicien travaillant dans le cadre de la confection et la délivrance de pièces d'état civil ;
- Ou travailler au niveau d'une structure étatique, ou de la société civile, dans le cadre de la migration internationale, de la protection des réfugiés ou des aspects liés aux droits à la nationalité.
- Ou œuvrer dans le cadre d'une structure ou d'un mouvement pour la protection des apatrides et des personnes à risque d'apatridie.

Les enseignants-chercheurs intéressés doivent remplir les conditions suivantes :

- Être un enseignant-chercheur au moins de grade Assistant CAMES en Droit international public, Droit civil, Droit international humanitaire ou en Sciences politiques, dans une université francophone d'un pays ouest-africain.
- Montrer une volonté d'approfondir ses connaissances en matière de protection internationale et régionale contre l'apatridie.

- Montrer un engagement à développer les connaissances reçues sur l'apatridie durant la formation au niveau académique.
- Démontrer un intérêt à supporter la cause de l'apatride à travers des publications (articles, revues, etc.)

#### **V- CANDIDATURE ET PROCESSUS DE SELECTION**

Les candidatures sont exclusivement reçues en ligne en remplissant un formulaire et en y joignant les documents suivants :

- un curriculum vitae à jour (maximum trois pages, en PDF) mettant l'accent sur le lien entre son expérience professionnelle et les questions de droit à la nationalité et d'apatridie ;
- une preuve de son affiliation institutionnelle (lettre de nomination, lettre de recommandation de son supérieur ou tout document prouvant sa profession) ;
- une lettre de motivation (maximum une page, en PDF), décrivant comment la formation renforcera ses capacités professionnelles de praticien ou d'enseignant-chercheur sur la question de l'apatridie.

**Lien vers le formulaire :** <https://goo.gl/forms/d0A6NW4yoD97seW03>

**Date limite : 15 octobre 2018**

Un jury mixte AUF/HCR procédera à la revue des candidatures. Vous serez informé de l'issue de votre candidature, quel que soit le résultat. Les résultats seront publiés au plus tard en fin octobre.